

N/REF : 15/05/2025 9H35 C:024972 I:36392
V/REF : TEL BEL PLOMBERIE
V/Email reçu le Jeudi 15/05/2025 a 9H35

CABINET HEURTIER

**6 PLACE VICTOR HUGO
38100 GRENOBLE**

IMMEUBLE : 49 ALFRED DE VIGNY
49 RUE ALFRED DE VIGNY
38000 GRENOBLE

St Martin-H, le 22 Juillet 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 49 ALFRED DE VIGNY - GRENOBLE - MME VIDEAU 04 76 09 31 93
3EME DROITE - LOGEMENT EN DUPLEX

MOTIF : INTERVENIR POUR DEBOUCHAGE -
CONTACTER MR TARDI 06 09 78 48 19
MR TARDI A PASSER A LA CANNE SUR 2 M
BOUCHON PLUS LOIN - ACCES ETROIT -

Donneur d'ordre : Mr V. FESIGNY

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 15/05/2025 A 15H15
TENTATIVE DE DEBOUCHAGE DE LA COLONNE WC DEPUIS LA PIPE DES TOILETTES
DU DUPLEX
PREVOIR PASSAGE CAMERA POUR CONTROLE LE CHEMINEMENT

LE 16/05/2025 A 13H00
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT
PASSAGE CAMERA DEPUIS LA COLONNE TOILETTES
OBSERVATION : PRESENCE IMPORTANTE DE CALCAIRE
COLONNE A CURER DEPUIS L'APPARTEMENT DEPUIS LA GAINTE TECHNIQUE
PIED DE CHUTE DANS LE LOCAL ASCENSEUR ET GARAGE A VÉLO

OBSERVATIONS : AS AB Email envoyé le 20/05/25 a 13H59 Mr V. FESIGNY

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	180,44	180,44
1,00	Ff débouchage/Caméra 1h+Dépl.0 a 10km	2	270,69	270,69
TOTAL H.T.				451,13
T.V.A. a 10,00%				45,11
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>496,24</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN